

**COMPTE -RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**REUNION DU MARDI 7 DECEMBRE 2021**  
**A 18 HEURES 00**

Le Conseil Municipal était convoqué en séance ordinaire le mardi 07 décembre 2021 à 18 Heures 00  
Salle de la Mairie de Mauves.

**PRESENTS** M. BULINGE Jean-Paul -Maire, BERTRAND Claudine, BUFFAT Alexandra, DENIS Isabelle - 2<sup>nd</sup> Adjoint, FAYAT Corine, FROISSARD Jacques, LEDUN Julie, MAISONNAT Pierre – 1<sup>er</sup> Adjoint, PEYROT Michèle – 4<sup>eme</sup> Adjoint, VIDAL Serge.

**ABSENTS EXCUSES** : MENEROUX Franck- 3<sup>eme</sup> Adjoint (Pouvoir à MAISONNAT Pierre), NOGIER Thierry (Pouvoir à BULINGE Jean-Paul), ROUVEURE Pascale (Pouvoir à PEYROT Michèle), DOCHEZ Romain, GAILLARD Frédéric.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : PEYROT Michèle

M. le Maire demande s'il y a des observations au sujet du compte-rendu de la séance du 04 novembre 2021. Aucune observation n'étant formulée, il est adopté à l'unanimité

**DECISION DU MAIRE PRISE PAR DELEGATION :**

En application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Le Maire informe les conseillers des décisions suivantes prises par délégation :

Décision n° 06/2021 : Signature de l'avenant du contrat d'assurances des biens communaux et responsabilité civile de la commune

**PARTICIPATION DES COMMUNES DE RESIDENCE AUX FRAIS SCOLAIRES**  
**28ème AVENANT A LA CONVENTION DU 28 FEVRIER 1990 - MAUVES/TOURNON-SUR-**  
**RHONE 2020/2021**

Vu la loi n° 83.663 du 22 Juillet 1983 énonçant le principe de répartition intercommunale des charges des écoles publiques accueillant des enfants des communes extérieures.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer avec la commune de TOURNON SUR RHONE – Ardèche – le 28<sup>eme</sup> avenant à la convention du 28 Février 1990 relative à la participation aux frais de scolarité pour deux enfants scolarisés sur la Commune de TOURNON SUR RHONE au titre de l'année scolaire 2020/2021 ; **Unanimité**.

**Objet : DECISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE**

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'adopter la décision modificative n°1 du budget principal suivante :*

**CREDITS A OUVRIR :**

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE   | MONTANT    |
|-------|--------|-------|--|------------|
| 21    | 21312  | 112   | Bâtiments scolaires                                      | 3.000,00 € |
| 21    | 2158   | 178   | Autres installations, matériels et outillages techniques | 3.000,00 € |

**CREDITS A REDUIRE :**

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE           | MONTANT    |
|-------|--------|-------|------------------|------------|
| 21    | 2151   | 205   | Réseau de voirie | 6.000,00 € |

## **COTES IRRECOURVABLES - PRESENTATION EN NON-VALEUR**

Le 02 décembre 2021 Monsieur Jean-Claude RANC, Trésorier de la Commune, a présenté un état de cotes irrécouvrables pour admission en non-valeurs ou effacement de dettes concernant le budget général. Il s'agit du titre de recette énuméré ci-après, émis à l'encontre d'un usager pour une somme due et impayée malgré les diverses relances du Trésor Public. L'Etat ci-dessous concerne : Une créance irrécouvrable du fait de combinaison infructueuse d'actes du débiteur d'un montant total de 110.55 €.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur Le Maire, après en avoir délibéré, décide d'admettre en non-valeur la créance irrécouvrable désignée ci-dessus pour un montant total de 110.55 €. **Unanimité**

### **INFORMATIONS DIVERSES :**

#### Communications de Mr le Maire :

- Deux courriers ont été rédigés à l'attention d'un habitant place de l'église et un habitant route de Plats concernant des stationnements gênants,
- Mr Le Maire remercie les personnes ayant œuvrées pour l'inauguration du boulodrome, Michèle Peyrot, Julie Ledun et Isabelle Denis pour leurs investissements pour la réalisation du bulletin, ainsi que toutes les entreprises pour leur participation financière pour le buffet de l'inauguration,
- Il sera étudié la possibilité d'embaucher une personne supplémentaire au service technique, afin d'épauler l'équipe en place,
- Le télétravail sera mis en place à compter de la semaine prochaine pour le service administratif afin de respecter le protocole en vigueur, cela ne devrait pas impacter les horaires d'ouverture au public,
- Une proposition d'achat pour le local professionnel situé au rdc de la Mairie a été faite pour un montant de 86.000 €.

#### Communication de VIDAL Serge :

- Des bouteilles sont trouvées à nouveau sur la route des Amboulons, la municipalité devrait étudier la possibilité de poser des panneaux indiquant les amendes encourues pour les déchets sauvages.

#### Communication de FROISSARD Jacques :

- Beaucoup de déchets sont trouvés à coté des containers devant la carrosserie,

#### Communication de BERTRAND Claudine :

- Le nouvel aménagement au niveau du rond-point sud, au niveau de la société Mecerlec, est très appréciable et moins dangereux.

*Arrivée de DOCHEZ Romain à 18 h 20*

#### Communication de MAISONNAT Pierre :

- Les 8 ruches ont été reçues suite à l'action menée par le Rotary club Drôme des collines en faveur des abeilles, un apiculteur est recherché afin de porter à bien ce projet.

#### Communications de PEYROT Michèle :

- Les colis de fin d'année en faveur des aînés du village ont commencé à être distribués,
- Un habitant de la commune informe qu'il manque un panneau indiquant l'école publique,
- Des bons Yves Rocher sont prévus pour les aînés actuellement hospitalisé,
- Un délai supplémentaire est à prévoir pour le bulletin municipal,
- Des médailles ont été remise ce matin à Passemard Jean-Paul et Maisonnas Laetitia pour leur investissement dans le club auprès des jeunes.

*Arrivée de GAILLARD Frédéric à 18 h 30*

Communication de GAILLARD Frédéric :

- L'école privée de Mauves est actuellement en difficulté financière, l'école accueille beaucoup de familles extérieures des communs alentours, des démarches sont effectuées afin d'avoir la possibilité de trouver des financements pour combler ce déficit. Si rien n'est prévu d'ici 3 ans, l'école sera en danger.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 H 45**